

B.I.A.

Brevet d'Initiation à l'Aéronautique

Le BIA s'adresse en priorité aux jeunes de 2de générale de Grandchamp. Il est proposé au titre des accompagnements personnalisés de type approfondissement. Cette préparation est faite en partenariat avec l'aéroclub de Versailles, le club de vol à voile du val de l'Eure et l'APEL.

[Découvrez nos élèves en formation avec notre partenaire de l'Aéroclub de Versailles \(VIDEO !\)](#)



Lien vers le site de notre partenaire : [l'aéroclub de Versailles](#)



Le Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) est un diplôme français délivré par le Ministère de l'Éducation nationale. Il sanctionne une culture générale dans le domaine aéronautique et s'adresse à des scolaires âgés d'au moins 13 ans à la date de l'examen.

Comment se présente l'examen du BIA ?

L'examen, organisé par l'académie de Versailles, se déroulera en mai. Il prend la forme d'un QCM de 100 questions qui portent sur les cinq thèmes suivants : connaissance des aéronefs ; aérodynamique et mécanique du vol ; météorologie ; réglementation, navigation et sécurité des vols ; histoire de l'aéronautique et de l'espace. Une épreuve facultative peut être choisie parmi les disciplines suivantes : anglais aéronautique, vol à voile, aéromodélisme ou ULM.

Quels sont les bénéfices de ce brevet ?

La Fédération Française Aéronautique offre aux candidats qui ont réussi l'examen une subvention qui leur permet de financer partiellement une initiation au vol moteur, illustrant avec un moniteur les principes théoriques acquis. Les brevetés de Grandchamp se verront proposer ces vols à l'aéroclub de Versailles (situé sur l'aérodrome de Saint-Cyr l'Ecole). De plus, l'obtention du BIA apporte une première connaissance du monde de l'aéronautique et de ses métiers qui peut aider les lycéens à choisir leur orientation. Il faut savoir qu'un certain nombre d'écoles de formation de pilotes militaires ou civiles réfléchissent actuellement à favoriser la sélection des élèves titulaires du BIA et ayant effectué un certain nombre d'heures de vol à voile (planeur).

Modalités pratiques

- 15 sessions le mercredi de 17h00 à 18h30 animées par des pilotes amateurs ou professionnels.
- Cinq disciplines au programme: connaissance des aéronefs ; aérodynamique et mécanique du vol ; météorologie ; réglementation, navigation et sécurité des vols ; histoire de l'aéronautique et de l'espace.
- formation validée par le diplôme du BIA
- Coût : 135 euros (comprenant licence, livres, cours et participation à 3 vols)

Dans un second temps, et dans la limite des places disponibles, cette proposition sera ouverte aux personnes extérieures à Grandchamp. Pour cela, [contacter directement l'aéroclub de Versailles](#)